

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 06/06/2024

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 24.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une DEP concernant le suivi du Busard cendré et de l'Oedicnème criard en Sarthe (72) Numéro Onagre : 2024-03-33x-00490	Bénéficiaires : LPO72	Avis : Favorable
-------------------------	---	--------------------------	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- *Burhinus oedicnemus* Oedicnème criard

- *Circus pygargus* Busard cendré

Échanges

Le CSRPN indique que la demande formulée concerne également la manipulation des poussins et des œufs. Le pétitionnaire précise que la mesure des œufs permet d'en connaître la date d'éclosion afin d'anticiper les travaux agricoles et les activités de baguages. Dans le cadre du plan national, il est possible de baguer les jeunes au nid.

Le CSRPN demande des éclaircissements sur la manipulation d'œufs et pourquoi ne pas systématiser l'opération car elle donne des éléments très intéressants sur la phénologie des espèces.

Délibération

Le CSRPN note qu'il s'agit du quatrième dossier pour la région et qu'il serait opportun que lui soit adressé un bilan sur ces actions de suivi d'Oedicnème criard et de Busard cendré.

Le CSRPN note que le dossier est mal construit car il fait état de recherches des espèces avec ou sans perturbation et de manipulations d'œufs et d'individus.

Les objectifs de chaque action ne sont pas assez clairement établis.

Le CSRPN attend davantage de structuration et de justification dans les dossiers de demande de dérogation à visée scientifique.

Le CSRPN rappelle que la perturbation intentionnelle d'espèce protégée, même à des fins scientifiques, doit faire l'objet d'une description précise du protocole d'intervention, des consignes et des précautions prises pour limiter les perturbations des espèces concernées.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable sur ce dossier.

Le 17/06/2024

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

